

DEPARTEMENT DU NORD

REPUBLIQUE FRANCAISE

❖
Arrondissement
de VALENCIENNES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2024**

L'an Deux mil Vingt-quatre, le 12 décembre, à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune de Quarouble étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DELANNOY, Maire

Date de la convocation : 05 décembre 2024

Étaient présents : BOURGUIN Sylvie, BRONSARD Sophie, DANGREAU Pascal, DELANNOY Jean-Luc, DELVALLEE Axelle, DOCHEZ Philippe, DOCHEZ Vincent, DUBOIS Anne, LACHAUSSEE Sandrine, LELIEVRE Brigitte, LIENARD Nathalie, MARIAGE Anne-Sophie, RENARD Delphine, WANTELLET Jean-Marc

Absents : CLIQUET Louis,

Absents excusés : TROCHUT Raymond

Excusés avec procuration : ALGLAVE Florence, GRATTEPANCE Jérôme, PORTEMONT Anne-Sophie,

<u>Nombre de membres</u> :	En exercice :	19
	Présents :	14
	Excusés avec Procuration :	3
	Absents excusés :	1
	Absents :	1
	Votants :	17

Secrétaire de séance : DOCHEZ Vincent,

Délibération n° : 2024/32

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2.

Vu le Code Général des Collectivités Locales ;

Vu la délibération 2024/12 de la Commune de Quarouble adoptant le budget primitif 2024 ;

Vu la délibération 2024/29 de la Commune de Quarouble portant décision modificative n°1 ;

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles recettes et dépenses qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget.

Ainsi il convient d'inscrire au budget les subventions obtenues pour l'aménagement des rues Jean. Moulin, Fauvettes, Bergeronnettes, mésanges et impasse des alouettes et pour les aménagements de sécurité routière rue du colonel Glineur, soit :

- L'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) 2024
- L'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) 2024 – Volet voirie Communale
- Produit des Amendes de Police (AMP) 2023

Les recettes supplémentaires sont imputées en dépense d'investissement sur l'opération 56 - Réfection Trottoirs et Voirie rue Jean Moulin et Alouettes.

Enfin, en fonctionnement à la demande du comptable public il convient de provisionner au compte 681, à hauteur de 5.574,08 € pour des créances antérieures à 2023.

Compte tenu de ce qui précède, il est nécessaire de modifier le budget comme suit :

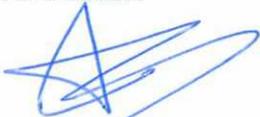
Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-65748 : Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	5 574,08 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	5 574,08 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-881 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	0,00 €	5 574,08 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions et dépréciations	0,00 €	5 574,08 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	5 574,08 €	5 574,08 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-1321 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	59 498,00 €
R-1322 : Régions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1323 : Départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	315 440,07 €
R-1345 : Fonds équip. non amort. - Amendes radars auto et amendes police	0,00 €	0,00 €	0,00 €	71 970,05 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	446 908,72 €
D-231-56 : Réfection Trottoirs et Voirie rue Jean Moulin et Alouettes	0,00 €	446 908,72 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	446 908,72 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	446 908,72 €	0,00 €	446 908,72 €
Total Général		446 908,72 €		446 908,72 €

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

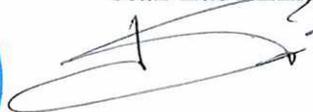
- **APPROUVE** la délibération modificative n°2 telle que définie ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Le secrétaire de séance
Vincent DOCHEZ




Le Maire,
Jean-Luc DELANNOY



Certifie le caractère exécutoire de cet acte Compte tenu de sa réception en

Sous-Préfecture le

16 DEC. 2024

Sa Publication sur le site Internet de la ville le

20 DEC. 2024



Le Maire
Jean-Luc DELANNOY